



Convergences Syndicales

Bulletin trimestriel FSU 80 n° 43 - Janvier 2007 - Supplément n°2

Directeur de publication : Edouard Krystoforsky - CPPAP n°422d73 - Dépôt légal : 4ème trimestre - IPNS

GREVE UNITAIRE

DANS TOUTES LES FONCTIONS PUBLIQUES

Jeudi 8 février 2007

Pour garantir notre pouvoir d'achat :

IL FAUT AUGMENTER LES SALAIRES

Pour la reconnaissance de nos métiers :

**IL FAUT REVALORISER LES CARRIERES
ET REQUALIFIER LES EMPLOIS**

Pour défendre et améliorer le service public :

**IL FAUT ARRETER DE SUPPRIMER
DES POSTES**

**Les manifestations unitaires
dans l'académie :**

Dans l'Aisne :

**A LAON - 10h30
Préfecture**

Dans l'Oise :

**A BEAUVAIS - 15h
Place du Jeu de Paume**

Dans la Somme :

**A AMIENS - 14h30
Maison de la Culture**

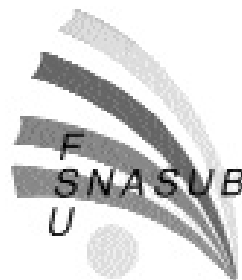
Le site internet du SNASUB académique vous informe : <http://snasub-amiens.bernard-g.com>

SNASUB / FSU de l'académie d'Amiens

*Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire
et des bibliothèques / Fédération syndicale unitaire*

**Siège académique : 9, Rue Dupuis 80000 AMIENS
Téléphone / Fax : 03.22.72.95.02**

Adresse électronique : snasub.amiens@wanadoo.fr
Sites internet nationaux : www.snasub.fsu.fr et www.fsu.fr



Pour nos salaires, pour nos emplois, pour nos conditions de travail,

A la veille de la mobilisation, le ministre de la fonction publique a annoncé qu'il rajoutait - dans sa grande bonté - 0,3% d'augmentation à la prochaine hausse de 0,5% prévue au 1er février (soit + 0,8% de la valeur du point d'indice pour toute l'année 2007).

Tentative de diversion, mesure pré-électorale ou bien un peu des deux ? Toujours est-il que cette mesure n'apure en rien le contentieux salarial dans les fonctions publiques puisque le pouvoir d'achat des fonctionnaires a baissé d'environ 5% depuis 2000.

A l'heure où la précarité grandit et où les feux de l'actualité semblent découvrir le phénomène des "travailleurs pauvres", nous pensons que les agents publics doivent maintenir leurs revendications salariales et donc continuer à les exprimer de manière visible. A fortiori dans ce contexte pré-électoral où nombre de débats semblent fort éloignés des préoccupations quotidiennes des citoyens.

Nous serons donc dans la rue le 8 février prochain, sans complexes, malgré les entreprises récurrentes de culpabilisation des travailleurs du public. L'argent existe pour augmenter nos salaires. Les richesses produites (produit intérieur brut) n'ont jamais atteint un tel niveau alors que la part servant aux rémunérations des salariés en général, des fonctionnaires en particulier diminue. **Pour augmenter nos salaires, pour revaloriser nos carrières, il faut faire d'autres choix budgétaires, il faut répartir les richesses produites autrement.**

Nous exigerons également l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois. Au total, depuis cinq ans, ce sont entre 80.000 et 100.000 emplois qui auront été supprimés dans la fonction publique de l'Etat. **C'est en totale contradiction avec les objectifs de modernisation des services publics, formulés ici ou là.**

[Rappelons tout de même que notre académie aura perdu ces dernières années près de **1300 emplois** (enseignants et administratifs)].

DANS LA GREVE UNITAIRE, LE 8 FEVRIER

Indemnitaires des agents non titulaires : le scandale permanent

Les collègues non titulaires de bureau se sont vus supprimer sur leur traitement de septembre 2006 la somme correspondant à l'indemnité d'administration et de technicité soit 39,64 euros nets.

Aussitôt alerté, le SNASUB intervenait auprès du recteur pour réclamer des explications et le rétablissement de la somme en question.

L'arrêt du versement fait suite à un contrôle de gestion ; il manquerait un texte réglementaire pour valider le versement d'une indemnité aux collègues non titulaires. Nous avons alors (fin décembre) demandé une audience à Amiens à Gilles De Robien, ministre de l'éducation et président d'Amiens - Métropole. Aucune réponse ne nous est parvenue à ce jour.

Le SNASUB entend continuer à interpeller le ministre sur cette situation tant elle constitue un scandale permanent.

CGT - FO - FSU - UNSA - SOLIDAIRES

Communiqué

POUR NOS SALAIRES, L'EMPLOI PUBLIC ET LA DEFENSE DES MISSIONS,

TOUS DANS L'ACTION ET LA GREVE LE 8 FEVRIER

Les organisations de fonctionnaires (CGT - FO - FSU - UNSA - SOLIDAIRES) exigent l'ouverture immédiate de véritables négociations portant sur :

- **le maintien du pouvoir d'achat du point en 2006 ;**
- **l'augmentation des salaires pour 2007 sur la base minimum de l'inflation prévue, soit 1,8% ;**
- **le rattrapage sur les pertes intervenues depuis 2000 (+ de 6%) ;**
- **une refonte globale de la grille indiciaire.**

Elles constatent également une dégradation alarmante des conditions de travail, la multiplication des attaques contre le service public, des réductions massives d'emplois et de recrutements publics et l'aggravation de la précarité.

Le ministre de la fonction publique vient d'annoncer de façon unilatérale des mesures qui constituent une avancée minimale. Même si elles sont à mettre au crédit des actions unitaires et des luttes dans les différents secteurs, elles laissent entier l'essentiel du contentieux, d'autant plus que le ministre lui-même les présente comme un échange emplois contre salaires.

Or les services publics sont essentiels pour la population et l'aménagement du territoire. Leurs agents ont droit, comme tous les salariés, à une juste rémunération de leur travail et aux moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Combattant les logiques « travailler plus et gagner moins » et « moins de fonctionnaires mais mieux payés », les organisations syndicales appellent l'ensemble des personnels de la Fonction Publique (Etat, territoriaux, hospitaliers) à participer massivement à la journée d'actions du 8 février 2007 en particulier par la grève et les manifestations.

- **Pour l'ouverture de véritables négociations sur l'ensemble du contentieux salarial et la refonte de la grille et le niveau des pensions ;**

- **Pour une politique d'emploi public statutaire qui corresponde aux besoins ;**

- **Pour la défense des services publics et de la fonction publique ;**

- **Pour l'amélioration des conditions de travail et de vie de tous les personnels.**

En cas d'absence de réponse positive, elles envisageront ensemble, après cette journée, les suites à donner à la mobilisation.

Paris, le 17 janvier 2007

Le ministre de la fonction publique veut supprimer la notation des fonctionnaires : **une bonne et une mauvaise nouvelle**

Le 11 décembre dernier, le ministre de la fonction publique, Christian Jacob informait les organisations syndicales par courrier électronique de son intention de soumettre au vote du Parlement plusieurs mesures dites "de modernisation de la fonction publique". L'une de ces mesures vise notamment à rendre possible la suppression de la notation des fonctionnaires.

Cette annonce montre de fait que la résistance des personnels et la ténacité de certaines organisations syndicales (dont le SNASUB/FSU) ont produit des résultats. En effet, lors de la notation 2005 - première campagne à être organisée avec le dispositif réglementaire issu du décret FP n°2002-602 du 29 avril 2002 - nombre de collègues ont manifesté leur mécontentement (signatures de pétitions, contestations de note en CAP, recours contentieux au TA...). Le bilan ministériel qui a suivi a bien montré l'échec de la procédure (mise en concurrence des collègues, quotas...), échec que le ministre n'a pas envie de revivre.

Il impose donc la suppression de la notation. C'est à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle.

Une bonne nouvelle car cela signifie que nous ne revivrons pas la procédure vécue en 2005 : fiche de poste puis fiche de notation avec items cochés (ou non), appréciation littérale et évolution de note proposée PUIS harmonisée en fonction de quotas (règle des 20% à +5, des 30% à +4,5, des 50% à rien du tout).

Une mauvaise nouvelle, car Christian Jacob cherche à imposer un système qui risque d'être pire : il souhaite utiliser la procédure actuelle d'évaluation (toujours prévue par le décret n°2002-602) pour faire établir l'avancement d'échelon et l'avancement de grade. Ceux-ci seraient fixés en fonction de la valeur professionnelle des agents, exprimée à travers la procédure d'évaluation. On croit rêver !

Il va nous falloir re-préciser notre position au ministre : si nous avons rejeté la procédure de la campagne 2005 c'est parce qu'elle faisait dépendre une partie de notre avancement (d'échelon) exclusivement de l'avis hiérarchique relatif à notre manière de servir, sans aucun autre considérant. Et que nous savons bien désormais que ce système ne garantit pas l'égalité de traitement des personnels (cf bilan de la phase de notation 2005), c'est même tout le contraire.

Le SNASUB/FSU oppose à la décision du ministre l'utilisation de barèmes de gestion pour classer les collègues qui auraient reçu un avis hiérarchique favorable à un avancement d'échelon, de grade ou pour un recrutement dans un corps supérieur.

Encore une bataille à mener, ensemble, contre les dangers de l'arbitraire, pour l'égalité de traitement.

Bonne et heureuse année 2007

L'équipe académique du SNASUB/FSU Amiens vous présente ses meilleurs voeux pour l'année 2007. Des voeux de bonheur, de santé et de prospérité, pour vous et vos proches.

Faisons en sorte que cette nouvelle année nous permette d'imposer par nos mobilisations un monde meilleur, plus juste, plus solidaire et plus pacifique.

Nous continuerons d'agir en 2007 pour faire du SNASUB/FSU un outil encore plus efficace dans la défense du service public et des personnels.

*Le secrétaire académique,
Philippe Lalouette*

**En 2007,
renforcez l'action
syndicale,
adhérez, ré-adhérez
au SNASUB/FSU**

Retraites : la FSU rejette les préconisations du rapport du COR

Le COR - conseil d'orientation des retraites - vient d'établir un état des lieux sérieux des régimes de retraites qui mérite d'être regardé de près.

Le rapport confirme que les variables économiques (croissance des revenus et de l'emploi) jouent un rôle déterminant dans l'équilibre financier des régimes. Il révèle que l'allongement de la durée d'assurance, de même que les dispositifs de décote et surcote, n'ont pas eu d'impact sur la durée d'activité des cotisants : l'âge moyen de départ en retraite a baissé ces dernières années, même en excluant les effets du dispositif « carrières longues ».

Les travaux prospectifs menés pour la génération partant en retraite vers 2030 confirment le faible impact de l'allongement de la durée de cotisation du fait que la majorité des actifs ne sont plus en emploi à l'âge de 60 ans.

Il analyse les risques de l'indexation sur les prix sur l'évolution du pouvoir d'achat des pensions.

Si la FSU partage ce diagnostic, elle ne peut que s'opposer aux orientations suggérées dans le rapport car elles s'inscrivent dans la logique des lois de 1993 et 2003 que la FSU a dénoncées.

Cette logique est fondée sur un refus d'accroître les financements des régimes et d'équilibrer leurs comptes, tout en prétendant maintenir le taux de remplacement par une durée de cotisation plus longue. Elle est contradictoire avec les constats faits par le rapport lui-même. La réalité confirme ce que la FSU disait dès 2003 : dans une situation où le chômage est élevé et où les conditions de travail et la formation n'ont pas été radicalement transformées, où les aspirations des salariés sont ignorées, la véritable variable d'ajustement des réformes de 1993

et 2003 est la baisse des pensions. Le recours, très inégalitaire, à l'épargne personnelle et au patrimoine est la solution implicite qui découle de ces réformes.

C'est pourquoi la FSU s'est opposée à l'allongement de la durée d'activité en 2003 et s'oppose au nouvel allongement prévu par la loi Fillon à partir de 2008 et elle rappelle sa demande d'abrogation de celle-ci ainsi que des mesures Balladur.

Elle s'inquiète des pistes suggérées dans le rapport comme l'augmentation de la décote ou le décalage des bornes de 60 ans (âge de la retraite) et 65 ans (âge auquel la décote s'annule). Elle craint que ces annonces ne renforcent la crise de confiance des salariés dans leurs régimes de retraite.

En privilégiant des mécanismes qui pénalisent les carrières courtes et les temps partiels, les réformes de 1993 et 2003 accroissent les inégalités entre les pensions des hommes et des femmes et portent gravement atteinte aux retraites des salariés précaires et chômeurs, ce qui est aggravé par le mode de calcul du salaire de référence sur les 25 meilleures années dans le secteur privé.

Les minima de pension actuels ne protègent pas les travailleurs pauvres au moment de leur retraite. La question posée par l'allongement de la durée des études, comme celle de la précarité des débuts de la vie professionnelle, est ignorée dans le rapport.

Paris, le 11 janvier 2007

Suppressions d'emplois IATOSS dans l'académie d'Amiens pour 2007 :

- 11 POSTES ADMINISTRATIFS... exclusivement en services académiques

Nous avons annoncé dans notre publication de novembre 2006 les suppressions de postes administratifs en prévision dans le projet de Loi de finances 2007. Elles concernaient le programme "soutien de la politique de l'éducation nationale" de la mission "enseignement scolaire".

Elles étaient au nombre de 400, fléchées dans les rectorats et en service central, complétées par la disparition de l'équivalent de 100 emplois de vacation. Ces retraits d'emplois ont été validés par le vote de la Loi de finances 2007 par le Parlement.

Nous connaissons depuis la répartition ministérielle : - 60 en service central et - 340 pour les services déconcentrés. Vous trouverez au verso le tableau remis aux organisations syndicales lors du comité technique paritaire ministériel de décembre 2006, indiquant également la répartition par académie.

Depuis la rentrée scolaire 2004, la filière administrative de l'éducation nationale a perdu environ 2000 emplois (sans compter les moyens de suppléance), notre académie, 76 postes (dont 18 liés à des transferts de missions). Les suppressions passées étaient intervenues dans les établissements scolaires et dans les services, ce qui ne sera pas le cas pour la rentrée prochaine, les services académiques faisant sans doute les frais du peu de visibilité de leur action auprès des élèves, des parents d'élèves... Le gouvernement n'a pas souhaité, en pleine période électorale, affronter les usagers des établissements scolaires pour réaliser ses économies budgétaires, en tout cas au niveau de l'administration.

A l'heure où nous écrivons, nous ne connaissons pas la répartition académique des retraits, entre le rectorat et les trois inspections académiques. Nous avons d'ailleurs du mal à imaginer comment ces suppressions seront rendues possibles tant, dans nombre de services, divisions, bureaux, les effets de seuil sont proches ou déjà atteints. Comment continuer à détruire des emplois sans toucher au coeur des missions, sans démanteler petits bouts par petits bouts l'administration de l'éducation nationale ?

Comme nous ne pouvons pas croire qu'un gouvernement prévoie un jour d'arrêter de payer les personnels, les bourses, de laisser tomber l'affectation des élèves et des personnels...(entre autres missions des services de l'EN) nous posons la question suivante : quelle entité administrative, à l'avenir, aura en charge ces missions ?

La stratégie ministérielle de réforme (SMR) à l'éducation nationale comportait déjà un certain nombre de réponses : privatisation, reconcentration, fusion de services. Un récent rapport d'inspecteurs généraux des finances pourrait à terme ouvrir d'autres pistes : celle notamment de professionnaliser davantage les services "paye" des EPLE (services mutualisés) au point peut-être de leur confier un jour la paye de l'ensemble des personnels de l'EN. La "Iolfisation" des budgets des EPLE, prévue pour 2008, pourrait d'ailleurs accélérer le processus.

Les services académiques sont donc promis à une remise en cause qui va complètement redessiner leur périmètre et leurs missions. Cette remise en cause est aujourd'hui guidée par le souci de réaliser de substantielles économies d'emplois. Si le SNASUB/FSU ne conteste pas les réorganisations par principe, il dénonce vigoureusement l'asphyxie planifiée des services administratifs de l'Etat en matière d'éducation. Cela est complémentaire à son désinvestissement progressif de l'éducation nationale, au profit des régions, des communes, de la sphère privée.

Ce qui nous éloignerait encore davantage d'une éducation nationale favorisant l'égalité d'accès de l'ensemble des usagers, quelques soient leur résidence ou situation sociale. Et favoriserait plutôt des offres d'éducation différenciées, selon le profil des usagers et les territoires, accentuant toujours plus les dysfonctionnements et inégalités actuels.

Suppressions de postes : NE PAS SUBIR !

Depuis la rentrée 2004, les services de l'académie auront perdu au total près de 44,5 postes administratifs dont 18 au titre de transferts de missions (6 vers les CAF en 2005 et 12 au 1er janvier 2007, vers les collectivités territoriales).

Les 11 suppressions de cette année doivent intervenir au 1er juillet. Nous savons qu'un groupe de travail académique doit être réuni fin janvier ou début février, en préalable à l'instance du CTP académique spécial "IATOSS" prévu pour le 7 février prochain.

C'est notamment à cette occasion que nous sera communiqué le projet de répartition académique de ces retraits d'emplois.

D'ici-là, il convient de s'interroger sur plusieurs points : quelle règle de calcul l'autorité académique utilisera-t-elle pour la répartition entre services déconcentrés ?

Quelles conséquences auront ces suppressions sur le fonctionnement des divisions, services, bureaux et notamment sur la qualité du service rendu ? Pour quelles conséquences sur les conditions de travail des personnels, pour le réemploi des non titulaires ?

Qui décidera du départ de tel(le) collègue de tel(le) division, service ou bureau, le cas échéant, selon quel(s) "critère(s)" ?

Les personnels n'ont pas intérêt à laisser faire, à se laisser faire. Il faut resserrer les liens de solidarité, évoquer les situations douloureuses et ne pas subir l'inacceptable. Il faut protester et réagir collectivement.

Le SNASUB/FSU est au service de toutes celles et ceux qui subiraient les conséquences néfastes de ces mesures.

Il pèsera par sa mobilisation, au-delà de son appel à la grève unitaire du 8 février prochain, pour imposer le respect des personnels administratifs et la défense de leurs conditions de travail.